

lun 27/04/2026 - 14:17



Chères consœurs, chers confrères,

Le 1^{er} mai revêt un sens tout particulier dans la presse – activité qui se poursuit chaque jour, dimanche et jours fériés compris – à la seule exception de ce 1^{er} mai, seul jour de l'année sans aucune parution de presse depuis la Libération. De fait, c'est le 30 avril que journalistes et imprimeurs ne travaillent pas, et il n'y a donc pas de daté du 1^{er} mai dans nos magasins. Toujours est-il que l'absence de parution ce jour-là ne nous permet pas de faire travailler nos salariés, car seules les activités dont la poursuite se justifie ce jour-là le peuvent (hôpitaux, hôtels, restaurants, etc...) sans que leur liste soit d'ailleurs fixée précisément. Il faut donc distinguer ce jour particulier d'un dimanche, par exemple, pour lequel nous disposons historiquement d'une dérogation liée à l'existence de parutions dominicales – sauf bien sûr pour nos confrères qui appliqueraient la mauvaise convention collective : celle de la librairie ou de la papeterie par exemple en lieu et place de celle du CDNA qui est d'application obligatoire.

Le réseau est partiellement ouvert le 1^{er} mai. Certains d'entre nous choisissent d'ouvrir et d'assumer seuls la vente, quand d'autres choisissent de laisser le rideau tiré pour la journée. Chacun de ces choix est légitime, en fonction des souhaits de chaque chef d'entreprise, mais aussi de l'environnement dans lequel on se situe ou des activités complémentaires pratiquées. Mais il est vrai que les jours fériés constituent souvent une belle opportunité commerciale,

comme les dimanches, avec à la clé un encaissement conséquent sur une grande demi-journée d'ouverture. Certains des nôtres sont peut-être contraints de rester fermés quand ils auraient aimé ouvrir, faute de pouvoir mobiliser un salarié, et c'est dommage. Dommage pour nous, et dommage pour nos concitoyens qui se trouveraient privés de nos formidables lieux de relations sociales comme de produits culturels. Alors que des débats agitent les médias autour de la possibilité de mobiliser des salariés le 1^{er} mai, force est de constater que nous sommes nous-mêmes intéressés à la levée des contraintes pour le commerce de proximité, comme le sont les boulangers ou les fleuristes dont nous soutenons d'ailleurs la démarche. Nous ne manquerons pas d'alimenter les réflexions du Gouvernement, qui a annoncé réfléchir à cette question pour l'an prochain.

Nicolas Laugier
Vice-président Culture Presse